

RESUME DES REDEVANCES DE 2013 A 2018

REDEVANCE POUR L'ENLEVEMENT DES VEHICULES SAISIS (040/361-01)

Le montant est fixé à un forfait de 135 € par véhicule.

REDEVANCE – DELIVRANCE DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS, RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS, PERMIS D'URBANISME, D'ENVIRONNEMENT ET DE LOCATION ET FRAIS DE RECUPERATION (040/361-02 ; 040/361-03 ; 930/161-01 ; 930/161-48)

A. Carte d'identité de belge et étranger

- 5,00 € pour la carte d'identité électronique ou duplicata
- 2,00 € pour tout changement d'adresse sur carte électronique
- 5,00 € pour la délivrance ou le duplicata des certificats d'inscription au registre des étrangers (CIRE)
- 2,00 € pour tout changement d'adresse sur les certificats d'inscription au registre des étrangers (CIRE)
- 1,25 € pour le certificat d'identité délivré aux enfants de – de 12 ans, duplicata ou renouvellement
- 8,00 € pour la délivrance de nouveau code PIN ou PUK pour la carte d'identité d'un adulte de + de 12 ans.

B. Passeport

- 25,00 € pour la délivrance d'un nouveau passeport

C. Autres documents ou certificats de toute nature

- 3,00 € pour tout certificat
- 7,50 € pour changement de domicile
- 8,00 € pour licence apprentissage et permis de conduire
- 25,00 € pour l'autorisation du port d'arme
- 8,00 € pour attestation de moralité
- 2,00 € les copies conformes
- 2,00 € pour légalisation signature
- 4,00 € pour demande d'adresse
-

D. Photocopies

- 0,15 € pour A4
- 0,20 € pour A3

E. Carnet de mariage

35,00 € par carnet

F. Célébration des mariages

125,00 € pour le samedi en dehors des heures d'ouverture (après 12 h)

G. Frais d'expédition par la poste

- 1,00 € pour tout envoi normalisé
- 1,50 € pour tout envoi normalisé vers l'étranger
- 5,00 € pour tout envoi normalisé par recommandé
- 8,00 € pour tout envoi normalisé par recommandé vers l'étranger

H. Délivrance de documents administratifs

- 2,50 € pour des recherches population, état civil, sépulture
- 25,00 €/heure ou fraction d'heure (ex : recherches généalogiques)
-

I. Délivrance de renseignements urbanistiques

- 25,00 €/heure
- les informations fiscales fournies aux notaires seront gratuites

J. Permis d'urbanisme

- 50,00 € pour toute annexe et abris de jardin non destinée à l'habitation
- 100,00 € pour tout ce qui est destiné à l'habitation – pour les immeubles à appartement la redevance sera multipliée par le nombre d'appartements créés
-

K. Permis de location

- 50,00 € en cas de logement individuel
- 50,00 € à majorer de 20,00 € par pièce d'habitation à usage individuel, en cas de logements collectifs
-

L. Certificat d'urbanisme

- 25,00 € pour les certificats de type 1
- 50,00 € pour les certificats de type 2
-

M. Déclaration urbanistique préalable (art 263 du CWATUP)

- 25,00 €

N. Délivrance d'un permis d'urbanisation

- 120,00 € par lot
- 50,00 € pour une modification d'un permis d'urbanisation
-

O. Demande d'autorisation d'activités en application du décret du 11/03/1999 relatif au permis d'environnement

- 550,00 € pour un permis d'environnement de classe 1
- 55,00 € pour un permis d'environnement de classe 2
- 660,00 € pour un permis unique de classe 1
- 165,00 € pour un permis unique de classe 2
- 22,00 € pour une déclaration de classe 3

P. Raccordement à l'égout

- 20,00 € pour l'autorisation de raccordement

REDEVANCE – ENLEVEMENT DES VERSAGES SAUVAGES (040/363-07)

Récupération des coûts que la commune a dû supporter pour remettre en état le lieu sur lequel le dépôt sauvage a été effectué.

REDEVANCE – EXHUMATION, ENLÈVEMENTS ET REMISE DE DALLES, POMPAGES EAUX DANS LES CAVEAUX ET AUTRES OPERATIONS INHERENTES A DES CAVEAUX, USAGE DU CAVEAU D'ATTENTE, TERRASSEMENT (040/363-11 ; 040/363-13 ; 878/180-01)

Gratuité pour les exhumations rendues nécessaires lors de la reprise d'une concession et exhumations des corps d'enfants décédés avant l'âge de 6 ans

Utilisation du caveau d'attente

Pour les 6 premiers mois : 15,00 €/mois

A partir du 7^{ème} mois : 25,00 €/mois

Redevance pour exhumation dans l'entité

Entre caveau ou columbarium : 150,00 €

De pleine terre à caveau ou columbarium : 300,00 €

De pleine terre à pleine terre : 500,00 €

Redevance pour exhumation vers l'extérieur

De pleine terre : 300,00 €

De caveau ou de columbarium : 150,00 €

Déplacement d'un caveau privé au caveau d'attente : 150,00 €

Travaux divers

Enlèvement et remise d'une dalle : 200,00 €

Ouverture souterraine d'un caveau : 200,00 €

Pompage d'un caveau : 60,00 €

Rangement d'un caveau : 60,00 € par corps

Ouverture d'une porte frontale : 60,00 €

Terrassements

1 à 2 corps : 300,00 €

3 à 4 corps : 500,00 €

5 à 6 corps : 700,00 €

7 à 8 corps : 800,00 €

9 à 10 corps : 900,00 €

11 à 12 corps : 1000,00 €

REDEVANCE DROIT D'EMPLACEMENT SUR LES MARCHES (040/366-01)

La redevance s'entend par mètre carré ou fraction de mètre carré.

Marché d'Auvelais : 0,62 € abonné annuel, 0,75 € abonné mensuel, 1,24 € sans abonnement

Marché de Tamines : 0,50 € abonné annuel, 0,55 € abonné mensuel, 0,60 € sans abonnement

Utilisation électricité : 2 €/ jour ou 8 € /mois ou 80 €/an

REDEVANCE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC (040/366-01)

La redevance est de 0,62 € par mètre carré ou fraction de mètre carré et par jour. Le taux sera doublé si l'occupation a lieu à des fins publicitaires.

Cirque ou spectacle et divertissement assimilé :

75 € par jour pour < 300 places

100 € par jour pour > 300 places

Brocantes : 50 € par jour

REDEVANCE SUR LE PLACEMENT DE TERRASSES, D'ETALS, DE TABLES, DE CHAISES INSTALLES SUR LE DOMAINE PUBLIC (040/366-06)

Catégorie 1 : 25,00 € par mètre carré ou fraction de mètre carré de superficie occupée et par an.

Rues de Tamines : Place Saint-Martin, rue de la Station, rue du Collège, rue Saint Jean-Baptiste, rue Séraphin, rue du Presbytère, rue Victor Lagneau, rue des Prairies, rue Saint Martin, rue Roi Albert, Avenue Président Roosevelt, Place du Jumelage, rue de la Passerelle, rue des Déportés, rue des Martyrs.

Rues d'Auvelais : Grand Place, rue du Centre, rue de la Place, rue de l'Hôtel de Ville, rue des 2 Auvelais, Place de la Gare, Avenue de la Libération, rue Charles Heuze, Boulevard Pont Sainte Maxence (de la Grand Place à sa jonction avec la rue de la Place), rue du Comté (du carrefour du Pont à Biesmes jusqu'au croisement avec la rue Melchior) rue Melchior, Ruelle du Monument.

Catégorie 2 : 12,50 € par mètre carré ou fraction de mètre carré de superficie occupée et par an pour toutes les autres rues de l'entité.

REDEVANCE SUR LE STATIONNEMENT (040/366-07)

Le montant de la redevance est fixé à : tarif 1 : 15 € la journée

Tarif 2 : 10 cents par 6 minutes : par paiement, 15 minutes de stationnement seront offertes.

Abonnement corps médical : 150 €/an.

REDEVANCE – LOCATION DE DIVERS MATÉRIEL DU SERVICE PATRIMOINE (124/161-03)

Pour les particuliers

- 0,50 € par chaise
- 1,30 € par table
- 1,00 € par banc
- 1,70 € par tréteau
- 25,00 € par barbecue (charbon de bois)
- 1,70 € par m² de podium
- 1,00 € par m² de plancher non monté

Associations locales

- 0,25 € par chaise
- 0,65 € par table
- 0,45 € par banc
- 0,90 € par tréteau
- 13,00 € par barbecue (charbon de bois)
- 0,80 € par m² de podium
- 0,45 € par m² de plancher non monté

Tarif des chalets et des panneaux

Chalets

- 35,00 € par chalet pour une journée de semaine
- 45,00 € pour le week-end (du vendredi au dimanche)
- 10,00 € par chalet par journée supplémentaire
- 150,00 € caution par chalet
-

Panneau d'exposition

5,00 € par panneau

Tarif des tentes de réception et des praticables

Tente de réception

190,00 € pour particuliers

145,00 € associations

70,00 € comité des fêtes

Le montage et le démontage 55,00 €

Caution 150,00 € par tente

Assurance 30,00 € par tente

Praticables

4,00 € particuliers

3,00 € associations, comités, écoles....

Caution 150,00 €

REDEVANCE – DROIT D'EMPLACEMENT POUR LES FÊTES FORAINES ET LES ACTIVITES FORAINES SUR LE DOMAINE PUBLIC (5212/366-48)

La redevance est fixée selon la superficie et le nombre de jours d'installation :

15 jours (Pâques)	4 jours (autres fêtes)	
Superficie	Forfait	Forfait
< 20 m ²	150	60
de 20 à 39 m ²	250	80
de 40 à 59 m ²	350	100
de 60 à 79 m ²	450	120
de 80 à 99 m ²	550	140
de 100 à 149 m ²	650	160
de 150 à 199 m ²	800	200
de 200 à 249 m ²	950	225
de 250 à 299 m ²	1100	250
de 300 à 350 m ²	1250	275
> 350m ²	1400	300

REDEVANCE - TARIFICATION POUR LA LOCATION DE DIVERS MATERIEL DE VOIRIE (421/161-03)

Lampe clignotante

Location 2,50 €/ 24 heures
 Forfait de transport 10,00 €
 Caution 20,00 €

Panneau de signalisation

Location 2,00 € /24 heures
 Forfait de transport 10,00 €
 Caution 20,00 €

Barrière nadar

Location 2,00 €/24 heures
 Forfait de transport 10,00 €
 Caution 40,00 €

Pompe vide cave

Location 6,00 € /24 heures
 Caution 80,00 €

Un week-end (du vendredi au lundi matin) sera compté pour deux jours

Gratuité pour les services communaux, établissements d'enseignement communal, fondamental, artistique et de promotion sociale de Sambreville ainsi qu'aux entités consolidées, les communes et entités consoeurs.

Matériel mis à disposition gratuitement avec paiement du forfait de transport et versement de la caution pour les comités des fêtes officiels, comités de quartiers officiels, entités subsidiées par la commune et événements caritatifs.

Réduction de 50 % du prix pour le personnel communal, régies communales et CPAS, les enseignants en cas de mariage, baptême, communion, cérémonie laïque, décès, noces d'or (etc..) Pour une parenté au 1^{er} degré. Le forfait de transport et versement caution restent au tarif prévu.

Montant maximum réclamé pour la caution relative à la location de divers matériels de voirie est fixé à 250 €.

REDEVANCE – NETTOYAGE DE LA VOIE PUBLIQUE (421/180-01)

- main d'œuvre personnel communal : 25,00 €/heure
- utilisation des balayeuses et hydro cureuses
 - grosse balayeuse : 85,00 €/heure
 - petite balayeuse : 60,00 €/heure
 - hydro cureuse : 85,00 €/heure
- utilisation du service propreté
 - camionnettes : 1,00 €/kilomètre
 - gluttons : 30,00 €/heure
 - camion poubelle : 70,00 €/heure
- traitement des déchets facturé au prix fixé par le BEP
- tout autre frais sera facturé à prix coûtant

REDEVANCE – TARIFICATION POUR LA COLLECTE DES FONDS DE GRENIER OU ENCOMBRANTS (421/180-01)

Prise en charge, quel que soit le volume : 20 €

Coût pour l'enlèvement : jusqu'à ¼ de camion, soit 1 m³ : 25 €

De ¼ de camion jusqu'à ½ camion, soit 1 à 2 m³ : 50 €

Soit au total :

Jusqu'à ¼ de camion (1 m³) : 45 €

De ¼ de camion jusqu'à ½ camion (1 à 2 m³) : 70 €

Enlèvement au-delà de 2 m³ : PAS ACCEPTE

REDEVANCE – OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC (421/366-48)

0,62 € par mètre carré et par jour, toute journée commencée étant comptée pour une journée entière.

Le taux sera doublé si l'occupation a lieu à des fins publicitaires.

Pour un cirque ou spectacle et divertissement assimilé, le taux est fixé à :

75,00 € par jour ou fraction de jour pour moins de 300 places

100,00 € par jour ou fraction de jour pour une capacité de plus de 300 places

Occupation temporaire pour un brocante ou utilisation temporaire d'une voirie publique : 50 €/jour ou fraction de jour
La caution sera de 1000,00 € maximum.

Fourniture de services (eau/électricité) la redevance sera majorée du prix coûtant et le montant sera déduit de la caution après relevé des consommations réelles.

En cas de nettoyage de la voirie et d'enlèvement des déchets : la redevance sera majorée sur base du règlement redevance pour le nettoyage de la voie publique en application. Ce montant sera déduit de la caution.

Sont exonérés : comités des fêtes officiels de Sambreville, comités de quartiers officiels de Sambreville, les braderies annuelles organisées par l'association des commerçants de Sambreville, entités subsidiées par la commune et les événements caritatifs.

REDEVANCE – DROIT D'EMPLACEMENT FORAINS (5212/366-48)

Contrats actuels prolongés d'un an.

REDEVANCE – PLAINES DE VACANCES (761/161-01)

3,50 € par enfant domicilié à Sambreville et par jour
4,00 € par enfant non domicilié à Sambreville et par jour.
Ce montant couvre les frais de piscine, sports et un repas complet par jour.

REDEVANCE – LOCATION DU THEATRE COMMUNAL

1^{ère} période d'utilisation sur la saison :

Groupements de Sambreville :

200 €/spectacle sans répétition
320 €/spectacle avec répétition avec un maximum de 2 jours
105 €/spectacle supplémentaire

2^{ème} période d'utilisation et suivantes sur la saison :

300 €/spectacle sans répétition
450 € spectacle avec répétition avec un maximum de 2 jours
150 €/spectacle supplémentaire

Groupes cultures amateurs hors Sambreville :

900 €/spectacle sans répétition
1250 €/spectacle avec répétition avec un maximum de 2 jours
300 €/spectacle supplémentaire ou par jour de répétition supplémentaire.

Productions privées à but lucratif :

2000 €/spectacle avec présence de 3 techniciens
50 €/heure et par homme requis par l'organisateur, en supplément des 3 techniciens
50 €/heure et par homme en cas de prestations supplémentaires pour modification de type de scène ou d'agrandissement de salle en nombre de sièges
500 €/spectacle supplémentaire le jour même ou le lendemain au plus tard

Les seules co-productions autorisées dans cette catégorie ne le seront qu'avec le Centre Culturel de Sambreville, à raison d'une participation 50/50 %.

La gratuité sera accordée aux œuvres philanthropiques, humanitaires, au Centre Culturel, institutions et écoles communales et leurs ASBL, l'Administration Communale de Sambreville et ses Echevinats.

REDEVANCE – LOCATION DES CHAPITEAUX COMMUNAUX (7632/161-03)

Locataires de Sambreville	20 x 15 m	30 x 15 m
Particuliers	700,00 €	1000,00 €
Associations, clubs sportifs		
Ecoles <u>non communales</u>	385,00 €	550,00 €
Comité des fêtes, comités de Quartiers, maisons des jeunes,		
Activités multiculturelles	110,00 €	165,00 €
Montage et démontage	330,00 €	330,00 €
Plus de 30 mètres		660,00 €
Cautions	500,00 €	500,00 €

La gratuité sera accordée aux communes avoisinantes moyennant les frais de montage et démontage, d'assurance et de transport.

Le chapiteau sera loué pour une durée maximum de quatre jours, si la durée chevauche deux ou plusieurs week-end sans démontage, la redevance sera majorée de 275,00 € par week-end

Roulotte sanitaire pour les Sambrevillois :

- particuliers 165,00 € + caution de 300,00 €
- comités des fêtes 35,00 € + caution de 300,00 €

REDEVANCE – LOCATION DES SALLES COMMUNALES (7633/163-01)

Salle Michel Warnon – Velaine S/S – rue Hurlevent

Grande salle +/- 300 personnes (346 m²)

- Location à titre privé - 330,00 €
- Prix du nettoyage lors de la gratuité - 55,00 €

Petite salle + ou moins 70 personnes (161 m²)

- Location à titre privé - 200,00 €
- Prix du nettoyage lors de la gratuité - 30,00 €

Prix du nettoyage - 35,00 €

Salle de Falisolle – rue Vignerons

Salle + ou moins 200 personnes (370 m²)

Location à titre privé - 300,00 €

Prix du nettoyage lors de la gratuité - 55,00 €

Salle des mariages

Prix du nettoyage - 25,00 €

Ancien Hôtel de Ville – Tamines – Avenue Président Roosevelt

Grande salle + ou moins 200 personnes (355 m ²)	
Location à titre privé	- 300,00 €
Nettoyage lors de la gratuité	- 55,00 €
Foyer + ou moins 40 personnes (117 m ²)	
Location à titre privé	- 170,00 €
Nettoyage lors de la gratuité	- 30,00 €

Keumiée – rue Reine Astrid

Salle + ou moins 200 personnes	
Location à titre privé	- 300,00 €
Nettoyage lors de la gratuité	- 50,00 €

Butacide – Auvelais – Place de la Sarthe

Salle de + ou moins 80 personnes (205 m ²)	
Location à titre privé	- 200,00 €
Nettoyage lors de la gratuité	- 40,00 €

Bachères – Tamines – Rue des Bachères

Salle de + ou moins 60 personnes (173 m ²)	
Location à titre privé	- 200,00 €
Nettoyage lors de la gratuité	- 35,00 €

Arsimont – rue Haut Baty

Salle de + ou moins 90 personnes (213 m ²)	
Location à titre privé	- 200,00 €
Nettoyage lors de la gratuité	- 50,00 €

F. Ledoux – Auvelais

Salle de + ou moins 80 personnes (180 m ²)	
Location à titre privé	- 110,00 €
Nettoyage lors de la gratuité	- 35,00 €

Moignelée – Le Châlet – rue de Fleurus

Location à titre privé	- 175,00 €
Nettoyage lors de la gratuité	- 40,00 €

Moignelée – Les solidaires – rue de Fleurus

Grande salle de + ou moins 160 personnes (343 m ²)	
Location à titre privé	- 300,00 €
Nettoyage lors de la gratuité	- 55,00 €
Petite salle + ou moins 60 personnes (84 m ²)	
Location à titre privé	- 200,00 €
Nettoyage lors de la gratuité	- 35,00 €
Salle de réunion + ou moins 20 personnes	
Nettoyage	- 20,00 €

Emile Lacroix – Auvelais – Place communale

Salle + ou moins 240 personnes (360 m ²)	
--	--

Location à titre privé	- 520,00 €
Nettoyage lors de la gratuité	- 80,00 €

REDEVANCE – TARIFICATION POUR LA LOCATION DU HALL OMNISPORT D'AUVELAIS (7641/163-01)

1 – Groupement sportif de l'entité (volley, basket, gymnastique, football en salle ou autres)

- 1/3 salle	2,00 €/heure
- 1/2 salle	2,50 €/heure
- Salle entière	5,00 €/heure

Réduction suivant contrat d'occupation

- 1 à 3 heures/semaine	prix de base
- 3 à 6 heures/semaine	10% de réduction sur prix de base
- 6 à 9 heures/semaine	15% de réduction sur prix de base
- + de 9 heures/semaine	20% de réduction sur prix de base

2 – Particuliers de l'entité

15,00 € de l'heure pour salle entière

3 – Ecoles de l'entité

- 1/2 salle	2,00 € sans réduction
- salle entière	4,00 € sans réduction

4 – Groupement sportif et particuliers étrangers à l'entité

Pendant les heures creuses de la journée uniquement (volley, basket, football en salle, gymnastique, tennis ou autres)

- 1/3 salle	20,00 €/heure
- 1/2 salle	30,00 €/heure
- salle entière	50,00 €/heure

REDEVANCE – TARIFICATION POUR L'ACCÈS À LA PISCINE COMUNALE 7642/161-04)

- Adulte (à partir de 15 ans)	2,00 €
- Adulte (famille nombreuse)	1,40 €
- Enfant (de 6 à 14 ans)	1,25 €
- Enfant (de 6 à 14 ans famille nombr)	1,00 €
- Groupe occasionnel	1,25 €
- Ecole de Sambreville	1,00 €
- Ecole hors Sambreville	2,00 €
- Abonnement (10 bains adulte)	18,00 €
- Abonnement (10 bains enfant)	10,00 €
- Téléphone	0,75 €
- Vente bonnet	1,50 €

Club de natation et de plongée pour 1 heure/semaine 850,00 €

**REDEVANCE – TARIFICATION DES SERVICES DE LA BIBLIOTHÈQUE
(7671/161-48 ; 76710/161-01 ; 76711/161-01 ; 76713/161-01 ;
76714/161-01 ; 76715/161-01 76716/161-01 ; 7673/161-01)**

- Location adulte pour 15 jours - 0,30 €
- Location – de 18 ans pour 15 jours - 0,15 €
- Location pour :
 - Classes, personnel communal
 - y compris enseignants communaux
 - et agent du CPAS et associations
 - socio-culturelles - gratuit
- Envoi de rappel (tous) - 0,50 €
- Amende retard (tous) - 0,10 €/document et par jour
- Location jeu (tous) - 0,30 €/1 semaine
- Photocopie noir et blanc A4 (tous) - 0,15 €
- Photocopie noir et blanc A3 (tous) - 0,20 €
- Photocopie couleur A4 (tous) - 0,75 €
- Photocopie couleur A3 (tous) - 1,25 €
- Internet (tous) - gratuit
- Prêt interbibliothèque (tous) - 1,40 €
- Inscription annuelle (taxe sur le Prêt public) (tous) - 2,50 €

REDEVANCE – CONCESSIONS ET SEPULTURES (878/161-05)

Achat de concession pleine terre

- 1 à 2 corps 200,00 €
- 3 à 4 corps 400,00 €
- 5 à 6 corps 600,00 €
- 7 à 8 corps 800,00 €

Les prix sont triplés pour les demandeurs domiciliés hors Sambreville sauf s'ils peuvent prouver 20 ans de vie dans l'entité

Achat concession pour caveau

- 1 à 2 corps 400,00 €
- 3 à 4 corps 800,00 €
- 5 à 6 corps 1200,00 €
- 7 à 8 corps 1600,00 €

Les prix sont triplés pour les demandeurs domiciliés hors Sambreville sauf s'ils peuvent prouver 20 ans de vie dans l'entité.

1 à 3 corps superposés :

700,00 € pour les Sambrevillois

1400,00 € pour les demandeurs non domiciliés dans l'entité

Achat columbarium

500,00 € pour deux urnes

prix triplés pour les demandeurs non domiciliés à Sambreville

Terre commune

Exonéré de taxe

Corps supplémentaire

200,00 € pour cercueil ou urne pour les Sambrevillois

500,00 € pour les demandeurs non domiciliés dans l'entité

Renouvellement concession

Avec ou sans caveau et cellule de columbarium

1^{er} renouvellement (20 ans) : 100,00 €

2^{ème} renouvellement (10 ans) : 100,00 €

3^{ème} renouvellement (5 ans) : 100,00 €

REDEVANCE – CONCESSIONS ET INHUMATIONS - CIMETIÈRE DES ANIMAUX D'ARSIMONT (8781/161-05)

Concession pleine terre et caveau et leur renouvellement (animaux de 100 kilos max)

- animaux de moins de 40 kilos : 250,00 € pour 5 ans renouvelables
- animaux de 40 à 100 kilos : 375,00 € pour 5 ans renouvelables
- inhumation : 25,00 € par heure prestée par les services communaux